

ENCORE TROP JEUNE ? REJOIGNEZ LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Les jeunes sapeurs-pompiers apprennent les techniques de lutte contre l'incendie, les gestes qui sauvent, pratiquent une activité sportive et participent aux manœuvres et cérémonies. Au terme de la formation de 4 années, un diplôme leur est délivré leur permettant de devenir sapeur-pompier volontaire.

Modalités d'accès :

- être âgé de 11 à 18 ans
- être en possession d'une autorisation parentale
- être disponible le mercredi et/ou le samedi après-midi (selon les centres)
- fournir un certificat médical d'aptitude physique

SERVICE CIVIQUE UN ENGAGEMENT CITOYEN AU CŒUR DU SECOURS

Accessible aux citoyens âgés de 16 à 25 ans, cet engagement dure entre 6 et 12 mois et permet de participer aux missions opérationnelles de secours et de venir en appui d'opérations de communication aux côtés des sapeurs-pompiers.

Pour toutes informations supplémentaires et inscription :
service-civique.gouv.fr

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les médecins, infirmiers, pharmaciens, vétérinaires et psychologues peuvent également s'engager en qualité de sapeur-pompier volontaire ou en tant que sapeur-pompier professionnel par l'intermédiaire d'un concours sur titre.

Ils participent au secours et aux soins d'urgence et apportent un soutien sanitaire au profit des personnels engagés. Leurs missions fonctionnelles s'articulent autour de l'aptitude médicale des personnels sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Pour toute question et/ou inscription :

- ▶ Le Service d'incendie et de secours (SIS) du département de résidence
- ▶ Pour les résidents de Paris et de la petite couronne :
La brigade de sapeurs-pompiers de Paris
pompiersparis.fr
- ▶ Pour les résidents de Marseille :
Le bataillon des marins-pompiers de Marseille
marinspompiersmarseille.com
- ▶ Le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer :
interieur.gouv.fr
Rubrique : le ministere-recrute/Securite-civile




MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SAPEURS-POMPIERS POURQUOI PAS VOUS ?



 **SÉCURITÉ CIVILE**
& GESTION DES CRISES

L'univers des sapeurs-pompiers vous passionne ?

En France, plus de 252 000 sapeurs-pompiers, femmes et hommes, sont mobilisés au quotidien pour porter secours et assistance aux populations et sauvegarder les biens et l'environnement.

En France, une intervention a lieu toutes les 6,7 secondes !

Les sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires exercent leurs missions au sein des services d'incendie et de secours.

Ces unités ont également un service de santé composé de médecins, vétérinaires, pharmaciens et infirmiers.

À Paris et dans les départements de la petite couronne ainsi qu'à Marseille, ce sont des unités militaires qui interviennent auprès des habitants : la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et le Bataillon de marins-pompiers de Marseille.



SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

Les sapeurs-pompiers professionnels des services d'incendie et de secours (SIS) sont des fonctionnaires territoriaux. Ils sont majoritairement recrutés par le biais de concours organisés par les services d'incendie et de secours à l'échelle zonale pour les hommes du rang et à l'échelle nationale pour les officiers.

Modalités générales d'accès à la profession :

- être de nationalité française
- être âgé de 18 ans minimum
- jouir de ses droits civiques

Il existe deux niveaux de recrutement externe pour devenir sapeur-pompier professionnel.

SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

Caporal

Concours externe

ouvert aux titulaires d'un diplôme niveau 3 (CAP, BEP, etc.)

Concours externe réservé

ouvert uniquement aux sapeurs-pompiers volontaires qui justifient 3 ans d'ancienneté en tant que sapeur-pompier volontaire et/ou jeune sapeur-pompier, volontaire du service civique assurant des missions de Sécurité civile, sapeur-pompier auxiliaire et militaire (BSPP, BMPM, UIISC) et ayant validé la formation initiale de sapeur-pompier volontaire.

SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL OFFICIER

Lieutenant 1^{re} classe

Concours externe

ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau BAC+2

Capitaine

Concours externe

ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau BAC+3

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

En France, plus de 197 000 femmes et hommes vivent un engagement quotidien au service des autres en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires participent aux mêmes opérations de secours que leurs homologues professionnels et sont mobilisés sur leur temps libre.

Ils représentent 78 % des effectifs et interviennent sur 67 % des interventions.

Modalités d'accès :

- avoir au minimum 16 ans (avec autorisation parentale), 21 ans pour les officiers
- résider légalement en France (il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française)
- jouir de ses droits civiques
- remplir les conditions de santé particulières exigées

À savoir :

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans reconductible. Ils bénéficient d'une formation initiale d'une durée variable selon les missions exercées, puis d'une formation de maintien et de perfectionnement des acquis tout au long de leur engagement. Un accès direct au grade de lieutenant (candidats titulaires d'un diplôme de niveau BAC+2) ou de capitaine (diplôme de niveau BAC+3) est possible si l'intérêt du service le requiert.

Contactez la mission Volontariat au SDIS de Saône-et-Loire :

Email : volontariat@sdis71.fr

www.sdis71.fr

